



Mairie de MONTAIGU
4 Rue du Prieuré
02820 MONTAIGU

RF PREFECTURE DE LAON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/03/2024 002-210204756-20240321-AR_2024_06-AR

Arrêté N°14-2024

ARRÊTÉ DE RETRAIT DES DÉLÉGATIONS DE FONCTION AU 2^{ÈME} ADJOINT

Le Maire de la commune de Montaigny,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.211-18,

Vu l'élection de M. Freddy BESSE en qualité de 2^{ème} adjoint en date du 11/08/2021 par délibération n° 2021-058,

Vu l'arrêté du Maire n° 45-2021 en date du 02/09/2021 donnant délégation de fonctions à M. Freddy BESSE,

Considérant la rupture du lien de confiance ainsi que la mise en cause de la gestion de Madame le Maire, des difficultés relationnelles, le manque d'investissement et de disponibilité ,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Toutes les délégations consenties à M. Freddy BESSE lui sont retirées à compter du 21 mars 2024.

ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS ou par voie dématérialisée via l'application « télérécurse citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait à Montaigny, le 21 mars 2024

Le Maire,
Caroline MITOUART



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 21/03/2024
Et affichage et notification
Du : 21/03/2024